

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU

CONTENU DE CE NUMÉRO:

- 5 À 7 DES ENSEIGNANTS - VENTE DE BILLETS EN COURS
- IMPORTANT SONDAGE CSQ
- DATES IMPORTANTES
- CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS À VENIR
- SST: NOUVELLE PLATEFORME DE DÉCLARATION D'ACCIDENTS ET D'INCIDENTS



LA VENTE DES 175 BILLETS POUR LE 5 À 7 EST EN COURS! PROCUREZ-VOUS LE VÔTRE SI ÇA N'EST PAS DÉJÀ FAIT!

70%
BILLETS VENDUS

Agir pour repenser le rôle des institutions éducatives et agir socialement

Deuxième volet de consultation

Répondez au sondage en cliquant ici, si ça n'est pas déjà fait!



EN ACTION POUR L'ÉDUCATION

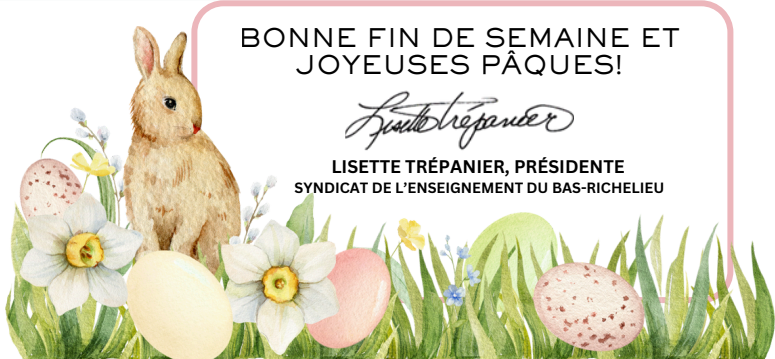
DATES importantes

CONGÉ PARTIEL OU TEMPS COMPLET SANS TRAITEMENT	
29 avril	Date limite pour déposer les demandes de congé sans traitement partiel ou temps complet
CHANGEMENT DE CHAMP	
15 mai	Date limite pour déposer une demande de changement de champ
2 juin	Date de la rencontre pour le premier changement de champ
6 août 9 h 45	Date de la rencontre pour le deuxième changement de champ
AFFICHAGES	
4 mai	Date d'affichage des surplus et besoins sur l'Intranet du service des ressources humaines
5 juin	Date d'affichage des tâches des enseignants de la FGJ (préscolaire, primaire, secondaire, spécialistes et EHDAA) sur l'Intranet du service des ressources humaines
9 juillet	Date de dépôt des tâches sur l'Intranet du service des ressources humaines (séances d'août)
SÉANCES D'AFFECTATION	
9 juin 16 h	Date de la séance d'affectation - EHDAA primaire, spécialistes primaire et préscolaire
9 juin 16 h 30	Date de la séance d'affectation - Primaire
10 juin 16h30	Date de la séance d'affectation - Secondaire + EHDAA secondaire
6 août 10 h	Date de la 2e séance d'affectation pour le personnel enseignant régulier (E1)
6 août 13 h	Date de la séance d'affectation pour le personnel enseignant à statut particulier (E2)
6 août 15 h 30	Date de la séance d'affectation pour le personnel enseignant non régulier - liste de priorité d'emploi.

ATTENTION
 SI VOUS DEMANDEZ UNE RÉDUCTION DE TÂCHE À 80%, VOUS RISQUEZ DE VOUS RETROUVER SOUS LES 80% ET DEVREZ RACHETER VOTRE PARTIE AINSI QUE LA PARTIE DE L'EMPLOYEUR EN MANQUE À GAGNER. POUR ÉVITER CETTE SITUATION, DEMANDEZ UNE RÉDUCTION MOINS ÉLEVÉE.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS
AU BUREAU DU SYNDICAT
JEUDI 9 AVRIL 2026
16 H 30

 **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**
NOUVELLE PLATEFORME DE DÉCLARATION D'ACCIDENTS ET D'INCIDENTS



BONNE FIN DE SEMAINE ET JOYEUSES PÂQUES!

Lisette Trépanier

LISETTE TRÉPANIÉ, PRÉSIDENTE
 SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU